

RW/E05/2021/5400/4531/108

Lot 108

Les adjudicataires sont tenus de suivre les injonctions des responsables de Vivaqua durant toute la durée du chantier ; qu'il s'agisse des aspects liés à l'abattage, au débardage, à la sécurité du personnel, à la protection des canalisations d'eau et des installations (clôtures, piézomètres,) Les installations Vivaqua, conduites et zones de stockage seront indiquées sur place par le responsable local lors de la visite et de l'état des lieux. Zones de captages : pas de stockage, ni de remplissage sur la parcelle des réservoirs d'hydrocarbures. Aucun abattage n'est autorisé entre le 1er avril et le 31 septembre (sauf dérogation exceptionnelle accordée par Vivaqua), mais débardage et façonnage autorisé pendant ces dates. Prévenir l'agent DNF et le responsable Vivaqua 48H avant le début du chantier, ainsi que après tout arrêt de minimum 1 mois. Le responsable Vivaqua se garde le droit d'arrêter le chantier directement en cas d'intempérie et si il y a des risques de dommages au niveau du sol. Aucune prolongation des délais ne sera accordée. Les Bois Morts marqués d'un triangle (fermé) et les Arbres d'Intérêt Biologiques (AIB) marqués d'un triangle (non fermé) sont réservés et ce, même dans la mise à blanc. Calcul volume : Hrec décroissance.

Nombre d'arbres total	399	--
Volume grumes	454,507	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	454,507	m ³
Cube moyen	1 139	dm ³
Circonférence moyenne	112,393	cm
Surface de coupe	1,560	ha
Contact	DESHAYES Didier, 0477 78 15 46	--
Triage	Triage De Soye	--
Propriétaire	Vivaqua	--
Lieu(x)-dit(s)	Captage de Saint-Martin - cpe 1	--
Vente	Vente domaniale de Namur Mardi 21 septembre 2021 à 15:00 Salle communale de Bambois; route de Saint Gérard, 46B à 5070 Fosses-la-Ville	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Non	--

Cat.(cm)	Mélèze du Japon Définitive Scolyté Vert Rx Normal		Mélèze du Japon Définitive Sec Normal		Epicéa Définitive Scolyté Vert Rx Normal		Epicéa Définitive Scolyté Sec Rx Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
55	-		-		1		-	
Total grumes 40/60	-		-		1	0,209	-	
65	-		-		3		-	
Total grumes 60/70	-		-		3	0,948	-	
75	4		-		-		-	
85	35		4		4		4	
Total grumes 70/(R:90-F:100)	39	19,699	4	2,068	4	2,492	4	2,492
95	42		13		3		7	
105	56		8		2		7	
115	55		16		3		7	
Total grumes (R:90-F:100)/120	153	153,810	37	36,931	8	7,863	21	20,706
125	45		4		3		5	
135	17		4		5		-	
145	12		1		3		3	
Total grumes 120/150	74	113,283	9	14,006	11	18,003	8	12,641
155	10		1		-		-	
165	4		-		1		-	
175	1		-		-		-	
Total grumes 150/180	15	29,859	1	1,874	1	2,437	-	
185	3		-		2		-	
Total grumes 180/200	3	8,007	-		2	6,128	-	
Total grumes	284	324,658	51	54,879	30	38,080	33	35,839
Houppiers/Taillis	-		-		-		-	

Cat.(cm)	Douglas Définitive Normal Normal	
	Nbre	Vol.(m³)
125	1	
Total grumes 120/150	1	1,051
Total grumes	1	1,051
Houppiers/Taillis	-	